



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-319-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin de corriger certains éléments, prévoir des dispositions pour les bâtiments modulaires temporaires et les enseignes.](#)

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est de prévoir une réglementation pour l'implantation de bâtiments modulaires temporaires et des dispositions relatives aux enseignes utilisées par les établissements offrant un service au volant;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble de la municipalité;

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures normales de bureau;

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi, 24 avril 2023, à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 avril 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière